

# Flashinfo

## 1,2 MILLION DANS LA RUE 31 MARS...POURSUIVONS !

Le 51<sup>ème</sup> congrès de la CGT qui va s'ouvrir à Marseille le 18 avril prochain ne pouvait pas connaître meilleur environnement que le processus de luttes en cours contre la loi travail.

Le 31 mars qui n'est qu'une étape mais significative dans l'objectif d'imposer le retrait de la loi et des négociations pour un code du travail du 21<sup>ème</sup> siècle aura été entrecoupé du 9 mars mais aussi des manifestations et rassemblements des retraités le 10 mars.

Il ne faut surtout pas lâcher prise et continuer d'investir la rue en répondant plus massivement encore aux initiatives des 5 et 9 avril prochains. Et à la suite la journée interprofessionnelle de grèves et manifestations du 28 avril et bien sûr le 1<sup>er</sup> Mai.

Ce sera le meilleur moyen de faire avorter les basses manoeuvres de division de Valls en tentant de caresser dans le sens du poil les organisations étudiantes tout en prévenant qu'on ne change rien sur le fonds régressif de la loi. Voilà qui n'est pas de nature à rehausser une popularité gouvernementale déjà pour le moins en berne.

Quant aux retraités ils savent que les rencontres unitaires ont acté le principe d'une nouvelle journée d'actions fin mai/début juin. Chaque moment de mobilisation va compter, avec l'envie et l'espoir de gagner.

Les adhésions à la CGT se font plus nombreuses dans la période. Donnons-nous la main pour convaincre des retraités, des retraitables de devenir ou de redevenir syndiqués CGT.

### Réforme constitutionnelle :

le gouvernement dans l'obligation de renoncer.

Nous nous félicitons de cette décision, nous y avons œuvré. Face aux attentats, le gouvernement doit opter pour des mesures efficaces en renforçant notamment l'Etat de droit, la démocratie, les libertés publiques (individuelles ou collectives). Une 1<sup>ere</sup> bataille est gagnée, d'autres sont encore à mener, puisque le projet de loi sur la réforme de la procédure pénale introduit, des mesures de l'état d'urgence, assignations à résidence et retenues administratives.

### Le Medef et les Intermittents : une obsession pathologique.

La troisième séance de négociations sur la convention chômage s'est tenue le 24 mars. Une grande partie du temps a été centrée sur la

question des intermittents du spectacle.

Alors que la précarité coûte chaque année 9 milliards et les ruptures conventionnelles 4,8 milliards, le MEDEF veut imposer 400 millions d'économies aux intermittents.

### Chômage : chiffres du chômage de février 2016 :

Ils sont 3,59 millions à ne pas avoir eu d'activités (+1,1% en février 2016), et 2,18 millions à n'avoir exercé qu'une activité à temps partiel, synonyme de précarité. La CGT exige le retrait de la loi El Khomri mais aussi propose un nouveau statut du travail salarié. Ces droits seraient attachés à la personne et transférables d'une entreprise à une autre : droits à un salaire, au déroulement de carrière, à la formation, droit à la protection sociale, à la retraite...

### Réintégration des salariés d'Air France :

Le syndicat CGT Air France, la fédération CGT des Transports, le syndicat du livre CGT et la fédération CGT Filpac exigent la levée des poursuites judiciaires et disciplinaires engagées contre les salariés incriminés d'Air France qui luttèrent pour l'emploi. Il leur a été proposé par solidarité une solution provisoire afin d'être rémunérés en attendant leur réintégration.

### Des mesures régressives à l'encontre des jeunes apprentis !

Deux projets de loi sont en cours pour leur « faire la peau ». Celui de la réforme du code du travail et la proposition de loi Forissier émanant du groupe « des Républicains ». Son but : favoriser le démantèlement des classifications et déconnecter les

salaires des qualifications pour satisfaire le patronat dans son désir de baisser le soit disant « coût du travail ».

Il est temps de construire un autre avenir pour la jeunesse, tous ensemble, dans les luttes à venir.

### **Syndicalisation :**

La CGT rencontre un écho favorable avec le mouvement contre la loi travail. Il y a plus d'adhésions par rapport à la même date de 2015 (+ 203). C'est un encouragement à nous inscrire dans ce sillon et proposer de rejoindre la CGT pour amplifier l'action et gagner sur nos propositions.

### **La CGT attaque l'Etat pour non-respect du droit du travail européen :**

La loi française viole sur de nombreux points la directive européenne « temps de travail » en matière de droit au repos .C'est pourquoi la CGT et d'autres organisations syndicales ont saisi le gouvernement, le mettant en demeure de mettre le droit français en conformité avec les directives européennes. Si le gouvernement n'agit pas suite à cette demande, il devra rendre des comptes devant la justice.

### **Orange met fin à la solidarité des activités sociales et culturelles :**

La direction d'Orange s'appuie sur la CFE-CGC pour mettre fin à l'accord entre les organisations syndicales sur les moyens attribués aux CE. Le budget des CE se ferait sur la base de la masse salariale et plus sur celle des effectifs. La baisse des moyens des CE de DO est considérable ! C'est la fin de la solidarité. La CGT exige le maintien des dotations initiales et le maintien des offres aux retraités.

### **Poste : réforme des grilles indiciaires les retraités bafoués**

Le 5 février 2015 la CGT avec l'ensemble des syndicats signait l'accord portant sur l'évolution des grilles indiciaires des fonctionnaires de La poste. L'entrée en vigueur était fixée à la date de signature. Nous n'acceptons pas que la Poste renie ses engagements qui priveraient les retraités partis depuis le 5 février du bénéfice de la réforme. Il est nécessaire et urgent de faire des requêtes auprès des services de la Poste

### **Fichiers des retraitables la Poste et Orange doivent les fournir :**

Alors qu'ils n'en finissent pas de se lamenter sur la faiblesse des syndicats, ce sont les mêmes qui font tout pour les affaiblir. Pour quoi la Poste et Orange fournissent-elles la liste des salariés qui partent à la retraite aux associations et en excluent la CGT ? Faisons grandir partout cette exigence.

### **POSTE : Les chèques vacances servis par la Fonction Publique**

Nous avons aujourd'hui l'obligation de nous adresser au ministère de la F. P. pour obtenir des chèques-vacances (retraités compris). On trouve sur le site [www.fonctionpublique-chèquesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chèquesvacances.fr) tous les renseignements nécessaires à cette demande, où s'adresser, les justificatifs, un simulateur etc ; les démarches peuvent se faire par internet ou « papier ».

### **Mayotte : la CGT et la fédération des Ports et Docks s'expriment sur la situation du port de Longoni.**

La CGT n'a pas signé la convention assurance chômage pour Mayotte. Elle est solidaire des dockers qui luttent depuis des semaines pour préserver leur emploi menacé par l'intervention d'un nouvel opérateur qui risque de mettre en péril l'opérateur public implanté sur le port de Longoni.

### **Attentats en Belgique : la Belgique a été frappée par un acte barbare et meurtrier :**

La stratégie de cette terreur aveugle est d'ancrer les divisions en Belgique, en Europe, au plan international. Cela appelle plus que jamais à une plus grande solidarité et détermination politique pour non seulement retrouver et arrêter les meurtriers et les commanditaires, mais aussi à apporter des réponses politiques durables à ce qui nourrit les filières criminelles qui veulent "importer un climat de guerre" en Europe et qui l'entretiennent partout ailleurs.

### **Sommet de l'UE : accord de la honte**

L'accord entre le premier ministre turc et les chefs d'États ou de gouvernements de l'UE vise à renvoyer en Turquie tous les migrants venus chercher un refuge en Europe, syriens compris. En contrepartie, l'UE s'engage à faciliter l'obtention de visas de tous les États membres aux citoyens turcs, d'accélérer le versement des 3 milliards promis, d'en ajouter 3 milliards supplémentaires et de favoriser la reprise des négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'UE.

**Vie nouvelle m'informe  
donc je m'abonne  
6 numéros au prix  
de 12 € par an**